



Bulletin d'info spécial

Projet d'aire d'accueil des gens du voyage de la commune de Cabriès Calas:

notice explicative / questions-réponse ; © Jean-Marc Perrin ; Février 2013

Par plusieurs voies de communication (articles de Presse, dossier d'enquête publique, e-mails, site web et même tract "anonyme",...), une information circule dans la Duranne, sur un projet de création d'aire d'accueil des gens du voyage situé sur la commune de **Cabriès Calas**, en limite d'Aix (ces deux communes étant voisines d'un point de vue géographique).

L'évocation d'un tel projet d'équipement public (40 places maxi) provoque auprès de certaines personnes, de l'inquiétude, de la colère parfois. La problématique des gens du voyage, avec ses réalités, mais aussi les confusions et amalgames qui l'entourent, est un sujet très sensible qu'il convient de traiter avec sérénité.

Par ailleurs, eu égard la complexité d'un tel dossier (et parfois un manque d'objectivité), certaines informations délivrées sur le sujet, comportent quelques inexactitudes. Dans tous les cas, ce projet mérite une information plus exhaustive et surtout beaucoup de pédagogie, c'est ce que je vais m'employer à faire au travers cette notice et en toute transparence.

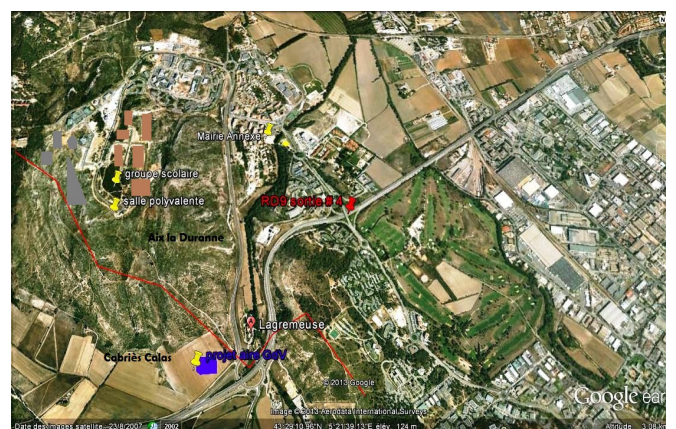
Pourquoi une aire d'accueil sur la commune de Cabriès Calas, sur le site de Lagremeuse (& St Amand) ? et d'abord, où se situe t'il exactement ce site ?

Une loi du 5 juillet 2000 impose aux communes de + de 5000 habitants de créer, sur leur territoire, une aire pour l'accueil des gens du voyage.

Le schéma départemental, document co-signé par le Préfet de Région et le président du conseil général, définit les communes qui doivent se doter d'une aire d'accueil pour les GDV dans le département et autres directives, telle que la dissémination de ces aires sur le territoire

La commune de Cabriès Calas (et celle de Vitrolles) ont proposé, **avant** que le site de Lagremeuse ne soit retenu, plusieurs terrains qui n'ont pas été validés par les services de l'Etat (DDTM, DDCS,...)

Le lieu de Lagremeuse – St Amand a été retenu, après évaluation par les services de l'équipement (Etat), notamment par sa proximité d'une voie de passage (la RD9) et un certain éloignement des habitations. A ce sujet, google-earth, nous indique que cette aire d'accueil, si elle voit le jour, serait à + d'1 km à vol d'oiseau des + proches habitations



Les responsabilités et compétences de chacun :

L'Etat (Préfet) est le garant de l'application des lois ; L'Etat (Préfet) et le conseil général (Président du CG13) élaborent le schéma départemental pour l'accueil des GDV ; Les communes (Maires), maîtrisent leur foncier et proposent donc des terrains ; L'Etat (via ses services sous l'autorité du Préfet) valident techniquement les terrains proposés par les communes ; La Communauté du Pays d'Aix a dans ses compétences, la construction et la gestion des aires d'accueil des GDV, qu'elle délègue par un marché public ; **En conséquence, la CPA intervient comme un aménageur une fois que le processus de sélection des terrains est terminé et n'est en rien responsable du choix de l'emplacement de cette aire d'accueil, contrairement à ce qui est écrit dans un tract anonyme.** En revanche, il appartient à la CPA de trouver et d'aménager un terrain de « **grands passages saisonniers** », pour accueillir les migrations estivales. Ce terrain doit pouvoir accueillir un nombre plus importants de caravanes ; **Une étude est en cours sur l'Arbois**

Lien utile sur le sujet: Schéma départemental (BdR) d'accueil des gens du voyage

<http://www.paca.pref.gouv.fr/content/download/5229/24526/file/schema%20dep%20d'accueil%20gens%20du%20voyage.pdf>

Questions / réponses :



Pourquoi ne regroupe-t-on pas l'aire de Cabriès Calas avec celle d'Aix en Provence (sur le Réaltor) ? C'est le schéma départemental d'accueil des GDV qui prescrit une dispersion des aires et non un regroupement dans le but de permettre une offre d'accueil multiple aux différentes communautés de GDV et d'éviter entre autres, de potentiels désordres sociaux communautaristes

Si le tracé de la future route (depuis RD9-Lagremeuse vers le petit Arbois) ne passait pas pour quelques dizaines de mètres sur la commune de Cabriès, n'aurait-on pas évité l'aire d'accueil sur cet emplacement ? Non, car c'est la Commune de Cabriès qui a choisi ce site et celui-ci a été validé par les services de l'Etat. En revanche, cette future aire, qui doit être desservie par une voie (laquelle se prolongera sur la Duranne petit Arbois), est sous le coup d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sous l'égide du Préfet.

A-t-on étudié un autre tracé pour la future voie : Oui ; mais ailleurs ce n'a pas été approuvé par les techniciens du CG13, propriétaire et gestionnaire des voies D543, D9.

Ce n'est pas parce que techniquement, tout est quasiment possible que l'on doit opter pour des aménagements à des coûts faramineux (lorsque certains sont plus raisonnables) et que telle passerelle, telle route peut passer près des habitations, ...surtout lorsqu'on n'habite pas à proximité

Qui séjournera dans les aires d'accueils ? Des personnes dont le mode de vie est l'itinérance: des nomades, français et déclarés qui payeront leur séjour, les fluides consommés et taxes.

Les populations itinérantes (voire migrantes) de l'Est de l'Europe, appelées Roms, ne stationneront pas dans ces aires officielles pour des raisons administratives, réglementaires, matérielles,... **Tout l'enjeu est clairement d'éviter que ces derniers ne s'installent aux abords de cette aire (comme c'est le cas autour de la gare TGV de l'Arbois). Il y a des solutions techniques pour cela et c'est sur ces aspects là que je compte me mobiliser avec l'appui de Mme la Présidente de la CPA.** C'est à l'occasion de l'enquête publique qui aura lieu en 2013 sur ce sujet, qu'il faudra s'exprimer et découvrir le projet en détails.

Par ailleurs, ailleurs, en réalisant ces aires obligatoires, la CPA sera en conformité au vu de la loi et pourra donc, en cas d'installations illicites faire appel aux forces de police, via le Préfet qui pourra faire déloger immédiatement les contrevenants sans passer par d'interminables voies juridiques, comme c'est le cas actuellement.

Mais au fait, il existe sur un terrain **privé** au sud du rond-point Lagremeuse, depuis + de 12 ans, un campement « non officiel » de caravanes, (non géré par la CPA), sans que cela n'ait posé de problèmes. Peu de personnes s'en étaient aperçues...



Les + anciens habitants de la Duranne se souviennent que sous nos fenêtres, nous avons 3 à 4 fois par an minimum, des flots de caravanes qui s'installaient irrégulièrement. Grâce à des aménagements coûteux réalisés et à l'urbanisation, ce n'est plus le cas depuis + de 2 ans. Bien sûr, comme chacun de vous, je souhaiterais avoir le + loin de chez moi certains équipements publics, mais je considère que des aires d'accueil officielles évitent les stationnements illicites et permettent aux autorités de police de faire évacuer les contrevenants. Je me mobiliserai donc pour faire en sorte que cette future aire, si elle voit le jour (2017 ?), soit du mieux possible intégrée à l'environnement, les abords traités pour éviter des « bidonvilles » autour, mais en revanche, étant un élu de la république je ne ferai jamais de désobéissance civique en m'opposant à l'application de la loi